



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 4 de l'ordre du jour

CX/CAC 18/41/3-Add.1

Juin 2018

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante et unième session, Siège de la FAO, Rome (Italie), 2-6 juillet 2018

#### ADOPTION FINALE DE TEXTES DU CODEX<sup>1</sup>

1. Conformément à la Procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés, les textes ci-après sont soumis à l'examen de la Commission pour adoption:

- Projets de normes et de textes apparentés soumis à l'étape 8;
- Projets de normes et de textes apparentés soumis à l'étape 5 de la procédure accélérée (étape 5A);
- Avant-projet de normes soumis à l'étape 5 avec recommandation de l'organe subsidiaire compétent d'omettre les étapes 6 et 7 (Étape 5/8).
- Autres normes et textes apparentés.

2. Les observations communiquées conformément à la Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés sont publiées dans le document CX/CAC 18/41/4.

---

<sup>1</sup> Pour les réunions du Codex tenues depuis mars 2018 et les comités travaillant par correspondance, les normes et textes soumis pour adoption figurent dans le présent document.

## Normes et textes apparentés soumis pour adoption

Organe du Codex	Norme ou textes apparentés	Référence	N° du travail	Étape
CCCF	LM pour le plomb dans une sélection de produits (Avant-projet)	REP18/CF par. 45, annexe II	N04-2014	5/8
	LM pour le cadmium dans le chocolat contenant ou déclarant contenir ≥50% à < 70% d'extraits secs totaux de cacao sur la base de la matière sèche et dans le chocolat contenant ou déclarant contenir ≥ 70% d'extraits secs totaux de cacao sur la base de la matière sèche (Avant-projet)	REP18/CF par. 67 i) et ii), annexe III	N15-2014	5/8
	LM pour le méthylmercure dans le poisson (Avant-projet)	REP18/CF par. 91 i), iii) et iv) annexe IV, partie A	N21-2017	5/8
	<i>Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments de consommation humaine et animale par les dioxines, les PCB de type dioxine et les PCB autres que ceux de type dioxine</i> (CXC 62-2006)	REP18/CF par. 98, annexe V	N22-2017	5/8
CCFA	Avant-projet de spécifications relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires (CXM 6)	REP18/FA par. 30 i), annexe III	En cours	5/8
		REP18/FA Par.121 ii) et iii) annexe IX, partie B	En cours	-
	Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la <i>Norme générale pour les additifs alimentaires</i> (NGAA) (CXS 192-1995) (Projet et avant-projet)	REP18/FA par. 30 ii), 111 i) et 121 iii) annexe V, partie A	En cours	8 et 5/8
	Révision des <i>noms de catégories du Codex et du Système international de numérotation des additifs alimentaires</i> (CXG 36-1989 ) (avant-projet)	REP18/FA par. 30 ii) et 121 i) annexe IX, partie A2	En cours	5/8
		REP18/FA Par.149 annexe IX, partie A1	-	-
	Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires de la NGAA concernant l'alignement des annexes sur les mangues en conserve, les poires en conserve et les ananas en conserve de la <i>Norme pour certains fruits en conserve</i> (CXS 319-2015) et 14 normes pour le poisson et les produits de la pêche.	REP18/FA par. 48 i) points c et d annexe V, partie B	En cours	-

Organe du Codex	Norme ou textes apparentés	Référence	N° du travail	Étape
	Dispositions révisées relatives aux additifs alimentaires dans la <i>Norme pour certains fruits en conserve</i> (CXS 319-2015) et la <i>Norme pour le saumon en conserve</i> (CXS 3-1981); <i>les crevettes en conserve</i> (CXS 37-1991); <i>le thon et la bonite en conserve</i> (CXS 70-1981); <i>la chair de crabe en conserve</i> (CXS 90-1981); <i>les sardines et produits du type sardines en conserve</i> (CXS 94-1981); <i>le poisson en conserve</i> (CXS 119-1981); <i>les poissons salés et les poissons salés séchés de la famille des Gadidés</i> (CXS 167-1989); <i>les ailerons de requins séchés</i> (CXS 189-993); <i>les croquettes de poisson de mer et d'eau douce, crustacés et mollusques</i> (CXS 222-2001); <i>les anchois bouillis salés séchés</i> (CXS 236-2003); <i>le hareng de l'atlantique salé et les sprats salés</i> (CXS 244-2004); <i>le caviar d'esturgeon</i> (CXS 291-2010); <i>la sauce de poisson</i> (CXS 302-2011) et <i>le poisson fumé, le poisson aromatisé à la fumée et le poisson fumé-séché</i> (CXS 311-2013).	REP18/FA par. 48 i) points a et b et 30 ii) annexe IV	En cours	-
	Sections révisées relatives aux additifs alimentaires dans la <i>Norme pour les laits en poudre et la crème en poudre</i> (CXS 207-1999), <i>le mélange de lait écrémé et de graisse végétale en poudre</i> (CXS 251-2006) et <i>les produits à base de caséine comestible</i> (CXS 290-1995)	REP18/FA par. 30 ii)	-	-
	LMR pour diverses combinaisons pesticide/produit (Avant-projet)	REP18/PR par. 112, annexe II	En cours	5/8
CCPR	Révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> (CXM 4-1989): Type 04: Fruits à coque, graines et sèves Type 05: Herbes aromatiques et épices (Avant-projet et projet)	REP18/PR par. 118 et 120 annexes VII, partie A et VIII, partie A	N11-2004 N09-2006	8 et 5/8
	Tableaux reprenant des exemples de sélection de produits représentatifs pour les types 04 et 05 Tableau 04: Fruits à coque, graines et sèves Tableau 05: Herbes aromatiques et épices (Avant-projet)	REP18/PR par. 127, annexes VII, partie B et VIII, partie B	-	5/8

<b>Organe du Codex</b>	<b>Norme ou textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>N° du travail</b>	<b>Étape</b>
	Recommandation sur la gestion des risques pour le violet de gentiane (Projet)	REP18/RVDF par. 37, annexe II	-	8
CCRVDF	LMR pour l'amoxicilline (filet et muscle de poisson); l'ampicilline (filet et muscle de poisson); le lufénuron (filet de saumon et de truite); le monepantel (gras, rognons, foie et muscle de bovin) (Avant-projet)	REP18/RVDF par. 60, 64, 77 et 79, annexe IV	-	5/8
CCMAS	Méthodes d'analyse / Critères de performance pour les dispositions figurant dans les normes du Codex (pour inclusion dans la CXS 234-1999)	REP18/MAS par. 22, annexe II	En cours	-
CCCPL	Norme pour le quinoa (Projet)	CL 2018/25-CPL annexe II	N17-2015	8